



## DROITS FONDAMENTAUX DANS LA PROCÉDURE

POUR EN SAVOIR PLUS SUR L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR, VOUS POUVEZ DEMANDER:

- › Votre Tuteur.
- › La personne responsable de vous, si vous résidez dans une maison d'hébergement.
- › L'équipe de professionnels qui s'occupe de vous, dans tous les autres cas.

Vous êtes activement impliqué dans la procédure et pouvez avoir votre mot à dire, **DEMANDER CE QUE VOUS VOULEZ** ou ce dont vous avez besoin et cela pourra être pris en compte.

Vos informations personnelles sont précieuses, **NOUS NE DISCUTONS PAS AVEC D'AUTRES DE CE QUE VOUS PARTAGEZ** dans le cadre de la discussion sur l'évaluation de l'intérêt supérieur.

Nous pouvons partager avec d'autres certaines **INFORMATIONS LORSQUE CELA EST NÉCESSAIRE POUR VOUS AIDER**, comme pour aller chez le médecin ou commencer l'école. Avant de partager des informations, nous veillerons à vous en informer.

S'il y a un grand danger pour vous dans votre vie ou si quelqu'un vous fait du mal, nous devons alors partager des informations avec d'autres personnes **POUR NOUS ASSURER QUE VOUS SEREZ EN SÉCURITÉ** et pour vous aider. Et dans ce cas, nous essaierons de vous informer en premier.

Toutes les informations vous concernant sont dans un dossier que **SEULS VOTRE TUTEUR ET L'ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS QUI VOUS ACCOMPAGNENT PEUVENT CONSULTER**. Vous pouvez voir votre dossier quand vous le souhaitez.



# ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR



L'évaluation de l'intérêt supérieur est **un moyen qui nous permet de mieux connaître vos besoins et vos désirs** afin que nous puissions trouver ensemble les possibilités qui existent en Grèce pour vous.



**Tout professionnel** qui est responsable et qui prend soin de vous (comme l'Assistant Social de votre lieu de résidence ou votre Tuteur) **et vous-même**. Si vous le souhaitez, un autre adulte qui tient une place importante dans votre vie peut également y participer.



Avec des **Questions** et de la **Discussion**.



**Partout en Grèce**, en fonction de votre lieu de résidence.



Ça commence **à votre arrivée en Grèce** et se renouvelle pendant que vous grandissez et aussi longtemps que vous résidez en Grèce et cela jusqu'à vos 18 ans.



- 01 Pour que vous exprimiez votre opinion et nous vous entendions.
- 02 Pour décrire quelle était votre façon de vivre dans votre pays et de ce qu'elle est maintenant en Grèce.
- 03 Pour expliquer ce dont vous avez besoin, ce que vous désirez et ce que vous pensez de tout ce qui concerne votre vie.
- 04 Pour éviter de répéter plusieurs fois la même information à des personnes différentes.
- 05 Afin que nous trouvions ensemble des solutions aux questions qui vous concernent.
- 06 Pour que nous planifions ensemble les pas les concernant

## À PROPOS DE L'ÉVALUATION DE L'INTÉRÊT SUPÉRIEUR



- Elle a lieu pour **TOUS LES ENFANTS** qui sont seuls en Grèce (sans parents).
- Cela se fait **AVANT CHAQUE DÉCISION IMPORTANTE** de votre vie.
- Votre **TUTEUR** y a accès et y participe.
- Nous demandons votre **AVIS**.
- Nous demandons l'avis de votre **FAMILLE**, si vous le souhaitez.
- Nous discutons et prenons en compte **TOUTES LES INFORMATIONS** vous concernant.
- Nous **METTONS EN PLACE** avec vous le plan de votre vie.
- **VOUS PRENEZ VOUS AUSSI DES RESPONSABILITES** vis-à-vis de vous-même.
- L'évaluation de l'intérêt supérieur **ÉVOLUE** avec le temps, car vos besoins et vos désirs se changent pendant que vous grandissez.



## QUELLES SONT LES INFORMATIONS CONTENUES DANS L'ÉVALUATION?



Informations Personnelles



Conditions de Vie



Problèmes de Sécurité



Famille



Santé



Droit



Vie Quotidienne



Education



Autres problèmes



Communication au sein de la Famille et avec d' autres personnes



Point de Vue de l'Enfant



Observations des Professionnels



Objectifs



Plan d'Action



Réévaluation et mise à jour de tout cela